

L'ESTIVE DES FADAS

17 AOUT 2019

RÈGLEMENTS DES EPREUVES

1. Présentation

L'ESTIVE DES FADAS est une épreuve sportive, NON COMPÉTITIVE, qui comprend trois activités alternatives :

- Une marche nordique,
- Un trail,
- Un parcours VTT

sur chemins balisés, organisé par l'association des Amis du Sauze.

- Epreuves

L'ESTIVE DES FADAS se décline sous 3 formules :

- La marche nordique : 6 kms pour 400 m de dénivelé positif environ.
- Le Trail des fadas : 15 kms pour 800 m de dénivelé positif environ.
- le parcours VTT (VTT électrique autorisé) : 18 kms pour 1500 M de dénivelé positif.

2. Conditions de participation

a. Modalités d'inscription

Les inscriptions ont lieu du 8 juillet 2019 au jour des épreuves.

Les inscriptions se feront par internet via le site d'inscription de la course: <http://www.sportips.fr/ESTI19/> , sur le site de l'office du tourisme du Sauze ou sur le site des amis du Sauze : lesamisdusauze.com

Les inscriptions ne seront validées par l'organisation que lorsqu'elles seront complètes, c'est-à-dire accompagnées du paiement et du justificatif d'aptitude (certificat médical ou licence).

Les inscriptions sont limitées à 200 participants.

b. Age minimum

- « marche nordique » : les personnes devront être âgés de 10 ans révolus au 31/12/2018. Dans le cas contraire, les parents pourront s'ils le désirent signer une décharge.
- « Trail » : les coureurs devront être âgés de 16 ans révolus au 31/12/2018.
- VTT : les coureurs devront être âgés de 16 ans révolus au 31/12/18.

c. Droits d'engagement :

Les participants devront s'acquitter d'un droit d'inscription de 30 € pour les adultes, 20€ pour les adolescents (moins de 16 ans au 31/12/18) & 10€ pour les enfants (moins de 10 ans au 31/12/2018) & 25€ pour les accompagnants (déjeuner uniquement) qui comprend le droit d'accès aux épreuves, au déjeuner festif qui se déroulera en fin d'épreuve et à la montée en télésiège pour accéder :

- Au départ de la marche nordique

d. Annulation – Remplacement

Toute demande d'annulation d'inscription doit être faite par courriel à l'adresse suivante :

dpascal@ccep.com

Il est possible de proposer un remplaçant.

En cas d'annulation, de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, cas de force majeure), Aucun remboursement ne sera effectué. Le déjeuner sera maintenu

e. Retrait des dossards & Briefing

Le retrait des dossards s'effectuera :

- sur place à l'office du Tourisme le jour de l'épreuve de 8h00 à 9H00.

Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit

sur une autre épreuve ou non inscrit. Tout engagement est personnel.

Un briefing aura lieu à l'Office du Tourisme à 9h pour que les participants puissent avoir toutes les informations sur leurs activités

f. Droit à l'image et communication

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant.

Les coureurs renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation à ce sujet.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés », chaque organisateur de course hors-stade s'engage à informer les participants que les résultats pourront être publiés y compris par voie de presse.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

g. Ethique

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement : aucun déchet ne devra être jeté sur le sol.

Le parcours empruntant des chemins privés, il convient de ne pas s'en écarter afin de respecter les propriétaires qui nous délivrent gracieusement des autorisations de passage.

Les concurrents s'engagent également à respecter les membres de l'organisation, tous les bénévoles sans qui l'événement ne pourrait avoir lieu, ainsi que l'ensemble des participants aux différentes épreuves.

Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

h. Responsabilité

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit par l'organisation pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour

responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Il est à ce titre rappelé que s'agissant d'épreuves sportives en Montagne, un bon état de santé général est requis notamment au travers du certificat médical.

Les organisateurs déclinent également toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation de matériel.

3. Conditions de course

a. Départ et zones de départ

La date de l'événement est le samedi **17 aout 2019**.

- Pour la marche nordique

Départ 10h : au niveau de l'arrivée du Télésiège débrayable du Brec situé à 2 200 m d'altitude

Arrivée : au Sauze 1700 devant le départ du Télésiège débrayable

- Pour le Trail,

Départ 9h30 : Au Sauze 1700 au niveau du départ du Télésiège débrayable du Brec

Arrivée : au Sauze 1700 devant le départ du Télésiège débrayable

- Pour le VTT,

Départ :

soit 10h sur la place de l'Office du Tourisme du Sauze afin de rejoindre le départ en mode groupé des Alaris.

Soit 11h : chemin des Alaris (chemin en terre) qui débute au niveau du chemin des Gaudissards (route de la Conchette).

Arrivée : Au Sauze 1450 m.

b. Parcours

Le détail du parcours sera donné à chaque participant lors du retrait du dossard.

Le détail des trois parcours et annexé au présent règlement.

Le parcours est entièrement balisé. En cas d'interruption de balisage, revenir au dernier point de balisage et si nécessaire, prévenir l'organisation.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant sera tenu de respecter le code de la route et sera le seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. La circulation n'étant pas coupée lors de cet évènement, des bénévoles pourront stopper les coureurs aux intersections de route.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

c. Ravitaillements

La course comprend 3 points de ravitaillement (1 par épreuve) :

Nous rappelons que les ravitaillements sont réservés aux coureurs en course ou venant de terminer leur relais. Les relayeurs en attente de prendre le départ doivent prévoir, si nécessaire, leur ration d'attente.

Attention : pas de gobelets sur les ravitaillements ou à l'arrivée. Tous les participants de toutes les disciplines doivent se munir d'un gobelet ECO ou d'une ECO tasse.

Une ECO tasse MDF sera offerte avec chaque dossard et disponible à l'office du tourisme au prix de 1€.

d. Equipement

Tout participant devra s'équiper en fonction des conditions météo du moment.

- Réserve d'eau (minimum 1 L)
- Sifflet (conseillé)
- Couverture de survie (conseillée) - Téléphone portable (conseillé)
- Les bâtons sont autorisés pour la marche nordique.

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et être visible pendant toute la durée de la course.

e. Assistance en course

Il est formellement interdit de se faire accompagner par une personne non-inscrite à la course. De plus, aucun suiveur VTT n'est autorisé.

f. Abandons

En cas d'abandon, les coureurs doivent obligatoirement en informer l'organisation et remettre leur dossard au ravitaillement le plus proche.

Le chargé de la zone de ravitaillement pourra rapatrier les coureurs ayant abandonné jusqu'à l'arrivée seulement après le passage du dernier coureur sur la zone de ravitaillement.

g. Sécurité et assistance médicale :

Elles sont assurées par des bénévoles, un médecin et une équipe de secouristes agréées.

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger. Il appartient aux coureurs en difficultés ou sérieusement blessés de faire appel aux secours :

- en se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale.
- en appelant le PC course (David au 06 80 91 31 70 ou Frederic au 06 03 12 16 21 ou Remy au 06 89 15 73 02) ou le 15 ou le 18 ou le 112.
- en demandant à un autre coureur ou marcheur de prévenir les secours et/ou de l'assister.

Le médecin et les secouristes sont habilités :

- à mettre hors-course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer par tous les moyens un concurrent qu'ils jugeront en danger.

Les organisateurs aussi se réservent le droit de prendre toute décision visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles.

Accident individuel : Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Un marcheur, traileur et vététiste fermeront chaque épreuve au niveau du dernier coureur.

h. Arrivée

L'arrivée des trois épreuves se fera :

- Trail & Marche : au Sauze 1700 m devant le Télésiège débrayable
- VTT : au Sauze 1450 m

4. Récompenses

S'agissant d'une épreuve non compétitive, seuls les premiers de chaque épreuve seront récompensés.

La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée à 13h

Le résultat de tous les coureurs sera publié, pour information, dans les jours qui suivent sur le site Internet de l'association :

Lors de la remise des dossards, chaque coureur se verra remettre un cadeau de bienvenue.

Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.